

Réunion du mardi 3 octobre 2017

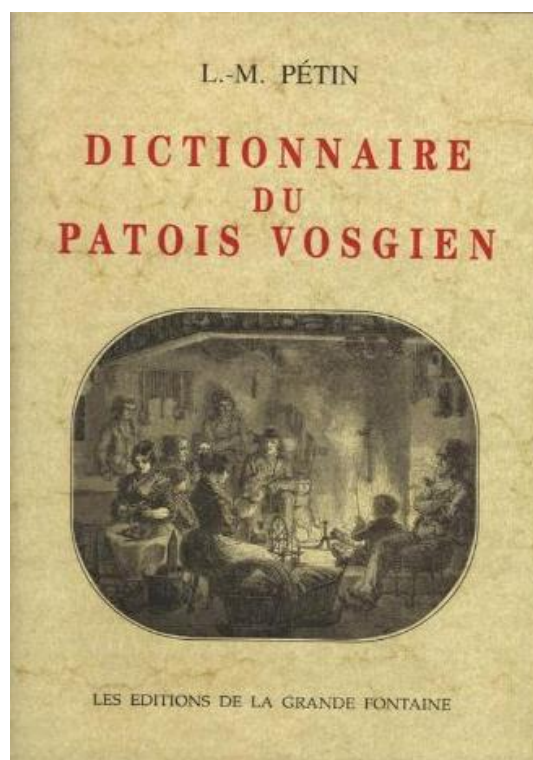
La vie des Vosgiens ruraux au 17ème siècle par Michel STELLY

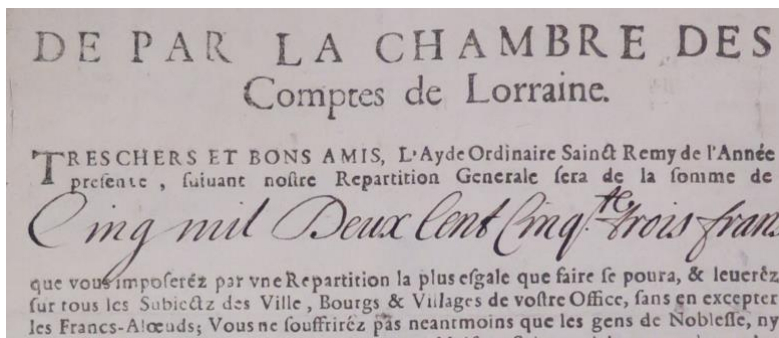
Afin d'essayer d'imaginer et de comprendre comment vivaient ses aïeux vosgiens au 17ème siècle, Michel STELLY a recherché des documents d'époque permettant d'éclairer certains aspects de l'environnement local de ces ruraux.

La langue est un élément important ; c'est d'abord le patois lorrain parlé quotidiennement et dont des études ont prouvé qu'il pouvait différer d'une contrée à une autre même proche d'une vingtaine de km. L'accent et certains termes sont différents ce qui peut expliquer en partie pourquoi l'on se mariait avec une personne du village ou d'un village voisin. Qu'en était-il du français ? Qui le connaissait et comment l'avait-on appris ? Il semble certain que peu de personnes le pratiquaient vraiment. Il pouvait être appris auprès de personnes le connaissant : le curé, des commerçants, des notaires, des personnes ayant travaillé en ville... Les écoles étaient rares à cette époque et les maîtres peu formés ce qui rendait difficile l'apprentissage du français par leur intermédiaire.

Plusieurs enquêtes réalisées à la demande des autorités permettent de se faire une idée de la multiplicité et de la diversité des domaines de vie à cette époque dans des villages qui sont actuellement contigus : une paroisse peut correspondre à différentes mairies, une mairie peut s'étendre sur des morceaux de différentes paroisses. Il en est de même pour les seigneuries. Le ruisseau qui traverse le village peut être la frontière entre deux seigneuries donc entraîner le fait que les habitants ne sont pas soumis aux mêmes règles, aux mêmes impôts, à la même justice...

Le curé joue un rôle important et bénéficie d'avantages plus ou moins grands suivant la richesse du village et la part des dîmes qu'il reçoit. Aidé du marguillier qui s'occupe de la gestion quotidienne de l'église, il est aussi secondé par la fabrique qui s'occupe de l'aspect financier de la vie de la paroisse. Le rôle de l'instituteur est d'abord d'inculquer un esprit religieux aux élèves et ensuite de leur apprendre des rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Mais seulement 20% des villages ont un instituteur en 1700 et l'enseignement est tributaire de la non-occupation des enfants dans des travaux familiaux plus importants.





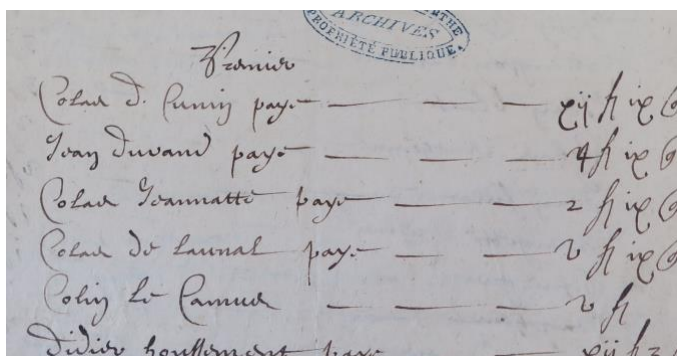
Avis d'imposition ducale du village en 1665.

Le maire peut être élu par les habitants ou être désigné par le seigneur sur une liste plus ou moins importante proposé par les habitants. Il est chargé de faire établir les impositions de chaque habitant, de remettre les impôts au seigneur, de présider les plaids annuels au cours desquels tous les habitants mâles procédaient aux élections et désignations et discutaient des problèmes locaux.

La mainmorte c'est-à-dire la façon de traiter les héritages (le seigneur récupérant tout ou partie de l'héritage d'un défunt suivant la nature des héritiers) dépend des propriétaires et de l'histoire du village. Elle peut s'appliquer ou au contraire ne pas s'appliquer par suite d'une décision seigneuriale ou d'un rachat par les habitants.

D'autres informations peuvent être extraites de ces documents : imposition de chacun, liste des propriétaires montrant la mainmise d'étrangers à la région et de riches personnages sur les terres, liste des artisans permettant de connaître les activités des habitants du village ...

Il semble donc exister des moyens d'imaginer le cadre de vie de nos ancêtres. On peut aussi penser aux actes notariés, aux procès (dont ceux de sorcellerie), aux comptes de la fabrique, aux comptes-rendus des activités des confréries religieuses. Tout un champ de recherches est ouvert aux généalogistes qui veulent donner un peu de chair au squelette constitué par l'arbre généalogique même pour cette époque qui représente pour beaucoup la limite de leurs trouvailles .



Liste de répartition de l'impôt sur les habitants.